





# \* Le service sanitaire

**A mettre en œuvre dès la rentrée 2018**

- \* **Initier les futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention et de la promotion de la santé ; développer leur compétence à mener des actions auprès de tous les publics ;**
- \* **Assurer des actions de prévention et de promotion de la santé auprès de publics divers (écoles, universités, Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendante - EHPAD, entreprises...), notamment les plus fragiles ;**
- \* **Favoriser l'autonomie des étudiants et renforcer le sens de leur engagement dans leurs études ;**
- \* **Favoriser l'inter-professionnalité et l'interdisciplinarité des étudiants en santé par la réalisation de projets communs à plusieurs filières de formation.**

# \* Service sanitaire Objectifs

- \* Il s'agit pour les étudiants en santé de mener des actions de prévention auprès de tout type de public, notamment les plus jeunes et les plus fragiles, sur les thématiques de la nutrition, du tabagisme, de la consommation de drogues et d'alcool, de la promotion de l'activité physique, ou de la vie affective et sexuelle...
- \* Sa validation confèrera des crédits universitaires (ECTS) et sera obligatoire pour l'obtention du diplôme. Les frais de déplacement seront remboursés mais il n'y aura pas de rémunération.

# \* Service sanitaire

- \* Il représente l'équivalent de trois mois de formation (continue ou discontinue) et sera obligatoire pour l'obtention du diplôme. ( 60 demi journées pour ESI)
  - Les étudiants en santé interviennent dans des établissements scolaires, des EHPAD, des structures médico-sociales, des lieux de privation de liberté, des entreprises...
  - Les interventions portent sur des thèmes prioritaires de santé publique, tels que la vie affective et sexuelle, les comportements d'addiction, l'activité physique et la nutrition...
  - 47 000 étudiants concernés par le service sanitaire dès la rentrée 2018.
  - 50 000 étudiants à la rentrée 2019.

- \* Le service sanitaire sera inclus dans la maquette de formation et se substituera à des activités pédagogiques ou des stages existants ●



- \* Le Service sanitaire aura lieu en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année pour les infirmiers ( à privilégier le S3 et S4 )
- \* Le Service sanitaire se déroulera en trois temps :
- \* **Préparation de l'action:** un temps de formation spécifique qui permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances, les compétences et savoir-être nécessaires à l'intervention auprès du public. ( 3 semaines :TD et heures de travaux personnels guides)
- \* **Réalisation de l'action :** Ils interviendront ensuite dans le lieu donné pour délivrer les messages de prévention, animer des ateliers et participer aux actions.( 3 semaines de stage SLV est remplacé par soins individuels et collectifs et service sanitaire )
- \* Un temps de débriefing et d'évaluation permettra enfin d'échanger sur cette expérience avec les référents du programme.

\* En utilisant les pré requis de  
L1